

## Les auto-entrepreneurs\* fin juin 2022

Fin juin 2022, le réseau des Urssaf dénombre 2,50 millions d'auto-entrepreneurs (AE) administrativement actifs, soit 272 000 de plus sur un an (+ 12,2 %).

Cette augmentation résulte d'un niveau toujours élevé des immatriculations, bien que celles-ci marquent le pas, en contrecoup au fort dynamisme observé au sortir de la crise sanitaire. Ainsi, fin juin 2022, on dénombre 692 000 immatriculations sur 12 mois, soit 4,4 % de moins que sur les 12 mois précédents. Un an plus tôt, cette évolution était de + 30,0 %. Le nombre de radiations enregistré sur 12 mois (420 000) augmente quant à lui de 25,8 % par rapport à l'année précédente.

Au deuxième trimestre 2022, 1 302 000 auto-entrepreneurs déclarent un chiffre d'affaires (CA) positif, soit 10,9 % de plus qu'au deuxième trimestre 2021. La part des auto-entrepreneurs économiquement actifs s'établit ainsi à 52,0 %, soit un niveau très légèrement plus faible que celui observé un an plus tôt (52,6 %).

Au deuxième trimestre 2022, le chiffre d'affaires atteint 6,39 milliards d'euros. Il reste dynamique (+ 19,7 % sur un an),

bien qu'en ralentissement par rapport aux rythmes enregistrés en 2021 après la crise sanitaire (+ 61,3 % sur un an au deuxième trimestre 2021).

Le CA trimestriel moyen s'établit à 4 907 euros, soit 7,9 % de plus en un an. C'est 200 € de plus que le niveau atteint au quatrième trimestre 2021 qui était le plus élevé depuis la création du dispositif AE.

Les secteurs des arts spectacles et activités récréatives, es activités sportives et les autres services personnels connaissent des hausses importantes du nombre d'AE économiquement actifs sur un an (respectivement + 36,4%, + 35,0 % et + 30,1%).

A l'inverse, les activités de poste et courrier connaissent un fléchissement du nombre d'AE économiquement actifs après les hausses très soutenues de 2020 et 2021 (- 28,7 % sur un an, contre + 90,1 % un an plus tôt).

Le nombre d'auto-entrepreneurs générant un chiffre d'affaires progresse sans toutes les régions, sur un rythme variant de 8,0 % en Limousin à 13,4 % en Franche-Comté.

**TABLEAU 1**

**Nombre d'auto-entrepreneurs (AE) et chiffre d'affaires**

		2021T2	2021T3	2021T4	2022T1	2022T2
<b>Nombre de comptes ouverts ou fermés sur les 12 derniers mois (milliers)</b>						
Nombre d'immatriculations au dispositif AE	(1)	724	717	707	704	692
	<i>Evolution annuelle (en %)</i>	30,0	21,9	16,5	6,0	-4,4
Nombre de radiations de comptes AE	(2)	334	340	408	414	420
	<i>Evolution annuelle (en %)</i>	18,6	22,3	28,3	28,4	25,8
Création nette de comptes AE	(1)-(2)	390	377	298	290	272
<b>Nombre de comptes en fin de trimestre (milliers)</b>						
Nombre de comptes AE administrativement actifs	(3)	2 232	2 337	2 231	2 397	2 504
	<i>Evolution annuelle (en %)</i>	21,2	19,3	15,4	13,7	12,2
Nombre de comptes AE économiquement actifs	(4)	1 175	1 221	1 310	1 266	1 302
	<i>Evolution annuelle (en %)</i>	33,5	19,2	19,7	16,5	10,9
Part des comptes AE économiquement actifs	(4)/(3)	52,6%	52,2%	58,7%	52,8%	52,0%
	<i>Evolution annuelle (en points)</i>	4,9 pt	0,0 pt	2,1 pt	1,3 pt	-0,6 pt
<b>Chiffre d'affaires du trimestre</b>						
Chiffre d'affaires global (millions d'euros)	(5)	5 339	5 638	6 155	5 732	6 389
	<i>Evolution annuelle (en %)</i>	61,3	25,9	27,8	22,0	19,7
Chiffre d'affaires moyen (euros)	(5)/(4)	4 546	4 618	4 699	4 527	4 907
	<i>Evolution annuelle (en %)</i>	20,8	5,6	6,8	4,7	7,9

Source : Urssaf

NB : Au premier semestre de chaque année N, un traitement à date d'effet au 31 décembre N-1 radie les AE qui n'ont pas déclaré de chiffre d'affaires durant deux années consécutives (cf. sources et méthodologie).

\* Le champ de cette publication porte sur les seules micro-entreprises soumises au régime micro-social sous-jacent au dispositif auto-entrepreneur institué en 2009 ; elle exclut les micro-entreprises payant leurs cotisations sociales selon le droit commun (cf. sources et méthodologie).



**Le nombre d'immatriculations marque le pas mais reste à un niveau élevé**

Fin juin 2022, le nombre d'immatriculations enregistré sur 12 mois diminue de 4,4 % par rapport aux 12 mois précédents. Cette baisse apparaît comme un contrecoup à la forte croissance enregistrée en sortie de crise sanitaire (+ 30,0 % fin juin 2021, *tableau 1*). A la fin du deuxième trimestre 2022, le nombre d'immatriculations sur 12 mois s'établit ainsi à 692 000, soit 34,1 % de plus que le niveau qui prévalait à la même période en 2019 avant la crise sanitaire de la Covid-19.

Le nombre de radiations sur 12 mois progresse quant à lui de 25,8 % sur un an et atteint 420 000 fin juin 2022, après + 28,3 % au quatrième trimestre 2021 et + 18,6 % au deuxième trimestre 2021 (*tableau 1*).

Conséquence de ces évolutions, la croissance du nombre d'auto-entrepreneurs inscrits, ayant ou non déclaré un chiffre d'affaires, se tasse mais reste soutenue : fin juin 2022, elle s'établit à + 12,2 % sur un an, après + 21,2 % un an plus tôt. Le nombre d'AE inscrits atteint ainsi 2,50 millions au deuxième trimestre 2022 (*tableau 1* et graphique 1).

Le nombre d'AE économiquement actifs (déclarant un chiffre d'affaires positif) progresse de 10,9 % sur un an. Ils représentent ainsi 52,0 % du nombre total d'AE, soit une proportion légèrement plus faible que celle observée un an plus tôt (52,6 %).

**L'évolution du chiffre d'affaires reste dynamique**

Au deuxième trimestre 2022, le chiffre d'affaires trimestriel continue de croître sur un rythme soutenu (+ 19,7 % sur un an), même s'il ralentit fortement par rapport à 2021, qui marquait un rebond après la crise sanitaire (+ 61,3 % au deuxième trimestre 2021). Aussi, au deuxième trimestre 2022, le chiffre d'affaires atteint 6,4 milliards d'euros, soit 1,05 milliard de plus sur un an.

Le chiffre d'affaires moyen s'établit quant à lui à 4 907 euros au deuxième trimestre 2022, en hausse de 7,9 % sur un an.

**Des évolutions contrastées selon les secteurs d'activité...**

Tous les secteurs n'affichent pas la même dynamique. L'évolution sur un an du nombre d'AE économiquement actifs varie ainsi entre - 28,7 % dans les activités de poste et de courrier et + 36,4 % dans les activités d'arts, spectacles et autres activités récréatives (*tableau 2bis*).

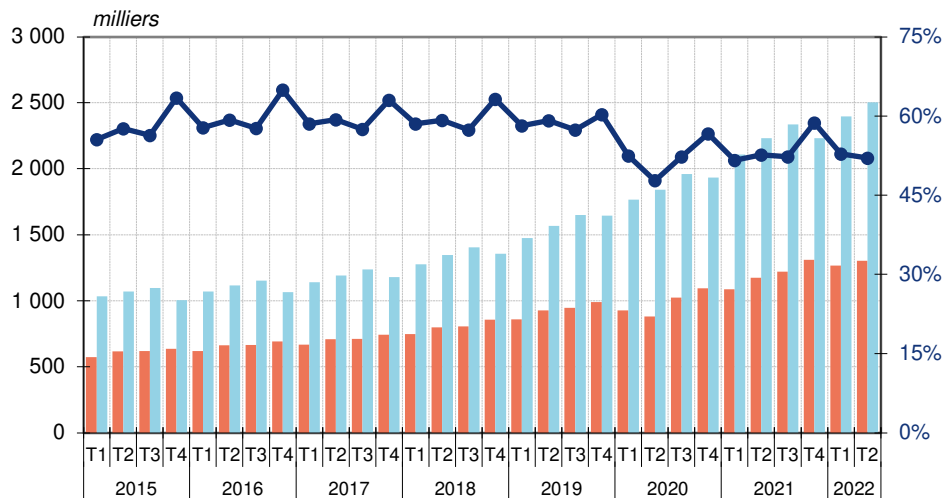
Outre les activités d'arts et spectacles, les activités sportives (+ 35,0 %) et les autres services personnels (+ 30,1%) continuent d'enregistrer des progressions particulièrement fortes, supérieures à 30 % sur un an (*tableau 2bis*).

Les activités de nettoyage (+ 19,7 %), les taxis-VTC (+ 19,6 %), les autres activités de service administratif et de soutien (+ 18,4 %) et le secteur de l'enseignement (+ 17,9 %) restent aussi très dynamiques (*tableau 2bis*).

**GRAPHIQUE 1**

**Évolution des nombres de comptes administrativement et économiquement actifs**

- Nombre d'AE économiquement actifs (échelle de gauche)
- Nombre d'AE administrativement actifs (échelle de gauche)
- Part d'AE économiquement actifs (échelle de droite)

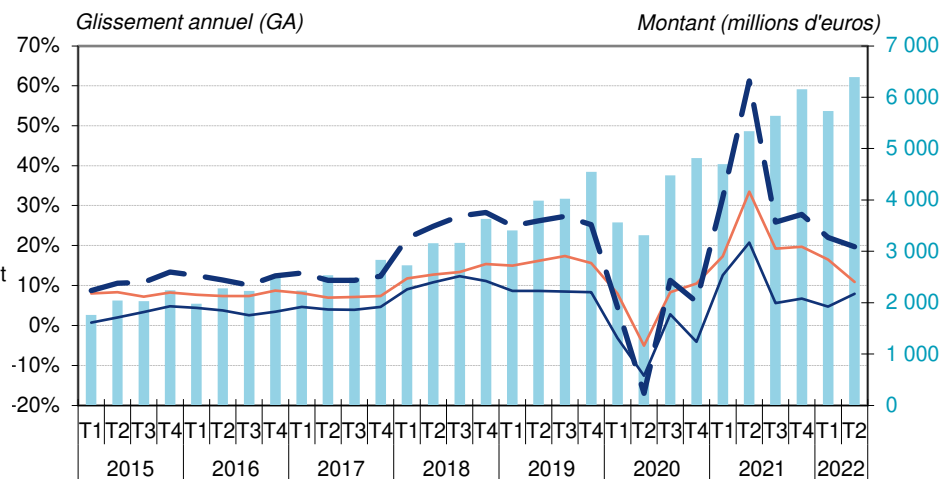


Source : Urssaf

**GRAPHIQUE 2**

**Glissement annuel du nombre d'auto-entrepreneurs économiquement actifs et du chiffre d'affaires trimestriel**

- Chiffres d'affaires trimestriel (niveau, échelle de droite)
- Nombre d'AE économiquement actifs (GA)
- Chiffres d'affaires trimestriel (GA)
- Chiffres d'affaires trimestriel moyen (GA)



Source : Urssaf



*A contrario*, les secteurs du commerce et du BTP enregistrent des évolutions annuelles modérées, inférieures à 2 % dans plusieurs secteurs du commerce (+ 1,5 % dans le commerce réparation d'automobiles, +1,9 % dans le commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche, +1,7 % dans le commerce de détail non alimentaire) et de l'ordre de 3 % dans le BTP (+ 2,8 % pour le gros œuvre, + 2,3 % pour les travaux de finition, + 3,9 % pour les travaux d'installation, *tableau 2bis*).

Le secteur des activités de poste et de courrier, déjà en ralentissement fin 2021, enregistre au deuxième trimestre 2022 une diminution de 28,7 % sur un an. Cette baisse marquée fait suite à une période de très forte croissance. Ainsi, le nombre d'AE économiquement actifs reste très nettement supérieur à son niveau d'avant-crise (+ 77,0 % par rapport à juin 2019, contre + 48,0 % pour l'ensemble des AE, *tableau 2 bis*). Le seul autre secteur en recul est celui de la restauration et débits de boisson (- 2,3 %).

L'évolution du chiffre d'affaires trimestriel moyen sur un an présente aussi des contrastes sectoriels importants. Alors qu'il augmente de plus de 61 % sur un an dans l'hébergement et de près de 42 % dans la restauration et débits de boissons, il diminue de 17 % dans les activités de poste et de courrier. Dans le BTP, les évolutions du chiffre d'affaires sont très faibles (+ 1,9 % pour les travaux de finition, + 2,5 % pour le gros-œuvre) , voire négatives (- 1,0 % pour les travaux d'installation), tandis que les activités sportives (+ 24,5 %), la coiffure et soins du corps (+ 22,8 %) et les arts, spectacles et autres activités récréatives (+ 19,2 %) affichent des hausses marquées (*tableau 2bis*).

### ...et relativement homogènes sur le territoire

Les hausses du nombre d'AE économiquement actifs sur un an sont comprises entre 8,0 % en Limousin et 13,4 % en Franche-Comté (*carte 1*). La Bretagne et la Picardie affichent aussi des évolutions significativement plus élevées que la moyenne (+ 12,9 % chacune).

L'évolution sur un an du chiffre d'affaires global varie entre + 15,1 % en Corse et + 21,6 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur (*carte 2*). La plupart des régions présentent des évolutions. La hausse dépasse aussi 21 % en Ile-de-France.

**Frédéric Boittelle**  
Urssaf Normandie

**Arnaud Blanc**  
Urssaf Picardie

**Floriane Legrand**  
Urssaf Caisse nationale - Direction des statistiques, des études et de la prévision (Disep)

**Guillaume Lièvre**  
Urssaf de Poitou-Charentes



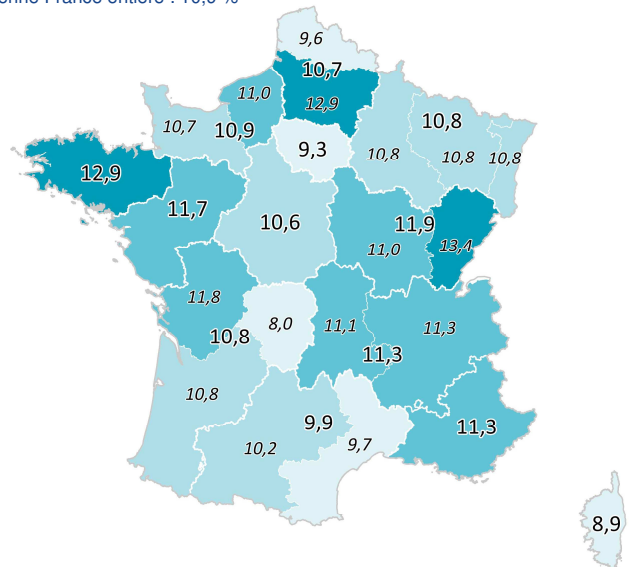
Les publications statistiques de l'Urssaf Caisse nationale et de son réseau sont consultables en ligne sur [www.urssaf.org](http://www.urssaf.org) dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail [open.urssaf.fr](http://open.urssaf.fr).

## CARTE 1

### Glissement annuel (en %) du nombre d'auto-entrepreneurs économiquement actifs au 30 juin 2022

Moyenne France entière : 10,9 %

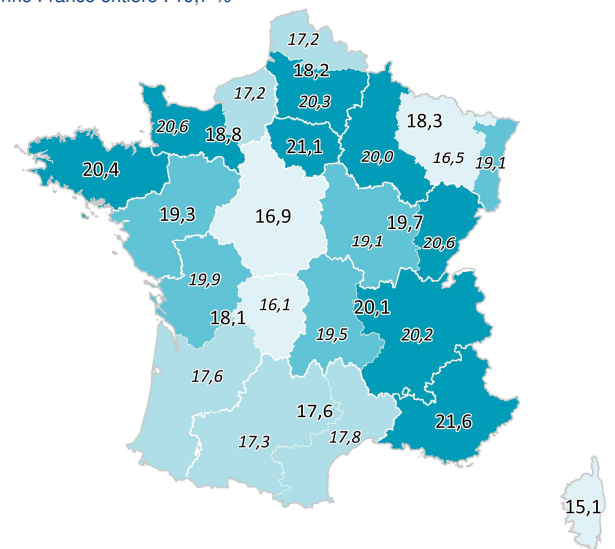


Source : Urssaf

## CARTE 2

### Glissement annuel (en %) du chiffre d'affaires global des auto-entrepreneurs au deuxième trimestre 2022

Moyenne France entière : 19,7 %



Source : Urssaf

Note : les chiffres en gras portent sur le périmètre des régions administratives en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.



## TABLEAU 2

### les auto-entrepreneurs par secteur d'activité fin juin 2022

Secteur d'activité	Nombre d'immatriculations au dispositif AE sur les 12 derniers mois			Nombre de radiations de comptes AE sur les 12 derniers mois			Nombre d'AE administrativement actifs en fin de trimestre			
	Milliers			milliers			milliers	Glissement annuel (%)		
	2021T2	2021T4	2022T2	2021T2	2021T4	2022T2	2022T2	2021T2	2021T4	2022T2
AZ - Agriculture, sylviculture et pêche	0,6	0,5	<b>0,5</b>	0,4	0,5	<b>0,4</b>	<b>3,2</b>	5,8	2,2	<b>2,1</b>
CZ1 - Industrie	32,6	32,7	<b>32,0</b>	11,1	14,3	<b>14,9</b>	<b>132,2</b>	23,0	18,4	<b>14,9</b>
CZ2 - Métiers de bouche	7,4	7,1	<b>6,7</b>	4,3	4,7	<b>4,8</b>	<b>29,3</b>	12,8	9,7	<b>6,6</b>
F1 - BTP gros-œuvre	17,7	16,6	<b>16,4</b>	9,1	10,7	<b>10,8</b>	<b>74,9</b>	14,2	9,6	<b>8,1</b>
F2 - BTP travaux d'installation	18,0	16,5	<b>16,2</b>	8,0	9,9	<b>10,1</b>	<b>66,5</b>	19,9	12,5	<b>10,2</b>
F3 - BTP travaux de finition	22,8	21,9	<b>21,9</b>	12,4	14,5	<b>14,7</b>	<b>112,2</b>	11,1	7,8	<b>6,8</b>
G1 - Commerce-réparation d'automobiles	17,6	15,9	<b>15,0</b>	9,5	11,5	<b>11,6</b>	<b>53,4</b>	19,6	10,2	<b>6,9</b>
G2 - Commerce de gros, intermédiaires du commerce	24,8	21,7	<b>19,1</b>	11,4	13,6	<b>13,5</b>	<b>69,7</b>	26,3	14,7	<b>8,7</b>
G3 - Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	1,9	1,6	<b>1,5</b>	1,1	1,2	<b>1,3</b>	<b>7,1</b>	12,8	5,8	<b>3,0</b>
G4 - Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)	11,9	10,7	<b>10,1</b>	9,3	10,4	<b>10,4</b>	<b>55,9</b>	4,9	0,6	<b>-0,4</b>
G5 - Commerce de détail sur marchés non classé ailleurs	6,7	6,5	<b>7,1</b>	6,7	7,4	<b>7,4</b>	<b>51,0</b>	-0,1	-1,9	<b>-0,7</b>
G6 - Commerce de détail non spécialisé	33,9	29,2	<b>25,6</b>	15,1	18,1	<b>18,1</b>	<b>82,8</b>	33,4	17,6	<b>10,0</b>
HZ1 - Taxis - VTC	5,7	6,2	<b>6,5</b>	4,1	4,7	<b>5,0</b>	<b>23,5</b>	7,8	7,1	<b>6,8</b>
HZ2 - Transports routier de fret et déménagement	2,8	2,7	<b>2,9</b>	1,3	1,6	<b>1,7</b>	<b>7,3</b>	31,4	20,7	<b>20,3</b>
HZ3 - Activités de poste et de courrier	117,6	101,7	<b>66,6</b>	34,8	46,0	<b>45,9</b>	<b>215,8</b>	73,7	40,4	<b>10,6</b>
HZ4 - Autres activités de transports et entreposage	1,5	1,4	<b>1,3</b>	1,0	1,1	<b>1,1</b>	<b>4,9</b>	12,7	6,9	<b>5,4</b>
IZ1 - Hébergement	2,3	2,1	<b>2,3</b>	1,3	1,5	<b>1,5</b>	<b>12,2</b>	10,2	6,3	<b>6,6</b>
IZ2 - Restauration et débits de boissons	25,5	18,3	<b>12,5</b>	10,3	12,5	<b>12,3</b>	<b>61,7</b>	32,9	11,3	<b>0,2</b>
JZ - Informatique, information et communication	31,9	34,1	<b>36,8</b>	15,3	18,9	<b>20,0</b>	<b>105,9</b>	22,9	20,2	<b>18,8</b>
KZ - Activités financières et d'assurance	4,5	4,5	<b>4,2</b>	2,6	3,1	<b>3,1</b>	<b>13,7</b>	18,8	13,4	<b>8,8</b>
LZ - Activités immobilières	21,5	20,8	<b>20,0</b>	9,5	11,6	<b>12,0</b>	<b>61,0</b>	29,2	20,5	<b>15,2</b>
M1 - Activités juridiques	0,4	0,5	<b>0,6</b>	0,2	0,3	<b>0,3</b>	<b>1,9</b>	13,1	15,5	<b>18,2</b>
M2 - Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	24,7	28,6	<b>34,9</b>	13,7	17,0	<b>18,5</b>	<b>92,0</b>	17,1	17,6	<b>21,8</b>
M3 - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	50,3	51,4	<b>57,0</b>	31,3	36,2	<b>37,2</b>	<b>152,1</b>	16,7	13,3	<b>15,0</b>
M4 - Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie	18,5	19,6	<b>20,8</b>	7,2	8,9	<b>9,5</b>	<b>70,1</b>	23,7	21,4	<b>19,3</b>
M5 - Autres activités scientifiques et techniques	24,9	23,7	<b>23,6</b>	13,7	16,4	<b>16,5</b>	<b>102,2</b>	13,4	8,5	<b>7,4</b>
N1 - Activités de nettoyage	26,5	27,3	<b>30,6</b>	8,3	11,2	<b>11,7</b>	<b>96,7</b>	30,3	24,6	<b>24,3</b>
N2 - Autres activités de service administratif et de soutien	20,1	20,7	<b>21,8</b>	10,8	13,2	<b>13,6</b>	<b>77,0</b>	15,7	12,5	<b>12,0</b>
PZ - Enseignement	31,2	33,3	<b>35,1</b>	15,5	18,7	<b>19,5</b>	<b>130,1</b>	15,9	14,1	<b>13,7</b>
QZ - Santé	22,5	22,2	<b>25,4</b>	11,7	15,2	<b>16,3</b>	<b>108,3</b>	12,3	7,7	<b>9,2</b>
R1 - Arts, spectacles et autres activités récréatives	21,7	22,6	<b>25,6</b>	13,5	16,6	<b>17,0</b>	<b>108,9</b>	8,9	6,5	<b>8,6</b>
R2 - Activités sportives	10,9	12,9	<b>13,8</b>	5,3	6,5	<b>6,7</b>	<b>58,4</b>	12,5	13,6	<b>13,8</b>
S1 - Réparations hors automobile	8,9	7,6	<b>5,9</b>	3,6	4,3	<b>4,3</b>	<b>34,9</b>	18,6	11,0	<b>4,6</b>
S2 - Coiffure et soins du corps	21,1	23,1	<b>25,1</b>	7,9	9,8	<b>10,6</b>	<b>98,3</b>	18,7	17,8	<b>17,3</b>
S3 - Autres services personnels	33,0	40,2	<b>46,3</b>	12,6	16,0	<b>17,5</b>	<b>128,7</b>	25,8	28,8	<b>28,8</b>
UZ - Autres	0,2	0,1	<b>0,1</b>	0,3	0,4	<b>0,4</b>	<b>0,2</b>	-22,9	-51,9	<b>-66,3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>724,0</b>	<b>706,6</b>	<b>691,8</b>	<b>333,9</b>	<b>408,4</b>	<b>420,1</b>	<b>2 503,6</b>	<b>21,2</b>	<b>15,4</b>	<b>12,2</b>

Source : Urssaf

## Définitions

Est considéré comme **administrativement actif** un AE ayant été immatriculé avant ou pendant la période et non radié au cours de cette période, qu'il ait déclaré ou pas un chiffre d'affaires positif.

Est considéré comme **économiquement actif** un AE ayant déclaré un chiffre d'affaires positif sur la période étudiée.



## TABLEAU 2bis

### les auto-entrepreneurs par secteur d'activité fin juin 2022

Secteur d'activité	Nombre d'AE économiquement actifs en fin de trimestre						Chiffre d'affaires trimestriel global			Chiffre d'affaires trimestriel moyen		
	milliers	Glissement annuel (%)			Evol. sur 3 ans	% AE éco. actifs	millions d'euros	Glissement annuel (%)		euros	Glissement annuel (%)	
		2022T2	2021T2	2021 T4				2022T2	2022T2		2022T2	2021T2
AZ - Agriculture, sylviculture et pêche	2,1	12,1	6,1	1,5	16,1	65,3	9	26,5	9,2	4 387	12,9	7,6
CZ1 – Industrie	78,7	32,5	22,3	11,9	53,9	59,5	286	55,6	18,3	3 639	17,5	5,7
CZ2 - Métiers de bouche	16,7	30,8	17,5	5,2	19,2	57,0	80	49,9	7,5	4 765	14,6	2,3
F1 - BTP gros-œuvre	42,9	23,1	10,1	2,8	30,3	57,3	319	47,7	5,3	7 437	20,0	2,5
F2 - BTP travaux d'installation	38,7	25,3	10,5	3,9	38,7	58,1	301	58,7	2,8	7 782	26,6	-1,0
F3 - BTP travaux de finition	69,2	22,8	8,5	2,3	25,2	61,6	504	58,3	4,2	7 291	29,0	1,9
G1 - Commerce-réparation d'automobiles	22,9	23,9	10,3	1,5	27,9	42,8	116	45,2	1,8	5 058	17,1	0,3
G2 - Commerce de gros, intermédiaires du commerce	29,7	41,7	17,6	7,2	49,1	42,7	229	72,2	12,2	7 683	21,5	4,7
G3 - Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	2,8	27,4	13,0	1,9	22,5	39,3	18	34,0	2,2	6 260	5,2	0,3
G4 - Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)	32,2	20,4	8,8	1,7	6,8	57,5	177	43,9	25,3	5 495	19,6	23,3
G5 - Commerce de détail sur marchés non classé ailleurs	31,4	27,6	14,8	3,9	-5,4	61,5	104	63,6	30,6	3 300	28,2	25,7
G6 - Commerce de détail non spécialisé	34,2	37,9	18,3	6,8	53,1	41,3	145	21,5	3,8	4 231	-11,9	-2,8
HZ1 - Taxis – VTC	12,0	22,6	23,1	19,6	26,4	51,0	64	92,2	66,4	5 301	56,8	39,2
HZ2 - Transports routier de fret et déménagement	2,6	39,6	21,2	11,2	66,5	36,3	9	83,5	15,8	3 583	31,4	4,2
HZ3 - Activités de poste et de courrier	36,6	90,1	15,5	-28,7	77,0	17,0	47	65,6	-40,8	1 282	-12,9	-17,0
HZ4 - Autres activités de transports et entreposage	2,2	37,7	19,9	13,1	20,6	45,2	10	77,1	27,5	4 348	28,6	12,7
IZ1 – Hébergement	9,3	30,6	22,9	15,0	22,7	76,6	69	138,5	85,4	7 441	82,7	61,2
IZ2 - Restauration et débits de boissons	27,7	51,0	22,2	-2,3	25,0	44,9	175	69,4	38,6	6 326	12,2	41,9
JZ - Informatique, information et communication	50,7	31,2	20,8	14,3	64,5	47,9	357	43,7	28,7	7 043	9,5	12,6
KZ - Activités financières et d'assurance	6,4	28,0	13,4	5,3	42,0	47,2	45	58,3	14,6	6 914	23,6	8,8
LZ - Activités immobilières	24,7	41,9	20,1	14,2	71,4	40,4	223	75,9	20,1	9 029	24,0	5,1
M1 - Activités juridiques	1,2	21,0	15,0	9,1	30,1	65,4	10	36,9	10,1	8 615	13,1	0,9
M2 - Acti. comptables, de conseil et d'ingénierie	44,3	35,7	21,7	16,6	49,4	48,2	269	61,7	19,3	6 069	19,2	2,4
M3 - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	63,1	42,0	22,9	12,9	50,2	41,5	418	60,5	20,7	6 632	13,0	6,9
M4 - Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie	35,6	39,2	23,7	13,5	58,7	50,8	173	67,1	24,2	4 870	20,1	9,4
M5 - Autres activités scientifiques et techniques	54,3	31,3	17,2	10,8	32,8	53,2	263	58,4	20,5	4 849	20,6	8,8
N1 - Activités de nettoyage	56,1	35,1	25,5	19,7	83,7	58,0	236	63,0	26,0	4 204	20,7	5,3
N2 - Autres activités de service administratif et de soutien	43,5	31,4	23,7	18,4	37,1	56,6	198	62,3	32,6	4 554	23,6	12,0
PZ – Enseignement	80,6	39,5	22,0	17,9	38,2	62,0	307	86,5	23,0	3 813	33,6	4,3
QZ – Santé	79,4	25,6	13,0	6,2	27,3	73,3	329	103,8	10,6	4 145	62,2	4,2
R1 - Arts, spectacles et autres activités récréatives	61,6	42,9	40,5	36,4	28,6	56,6	220	86,1	62,6	3 575	30,3	19,2
R2 - Activités sportives	37,7	30,9	37,0	35,0	33,9	64,6	126	62,8	68,0	3 327	24,3	24,5
S1 - Réparations hors automobile	21,9	21,9	10,9	1,3	24,6	62,9	87	44,6	7,2	3 967	18,6	5,8
S2 - Coiffure et soins du corps	70,4	22,2	18,0	15,2	41,6	71,7	230	56,8	41,5	3 271	28,3	22,8
S3 - Autres services personnels	78,5	38,9	34,7	30,1	88,8	61,0	236	75,4	44,3	3 010	26,3	10,9
UZ – Autres	0,1	-22,7	-40,5	-45,4	-75,3	50,3	0	-8,1	-45,5	4 731	19,0	-0,1
<b>TOTAL</b>	<b>1 302,1</b>	<b>33,5</b>	<b>6,1</b>	<b>10,9</b>	<b>48,0</b>	<b>52,0</b>	<b>6 389</b>	<b>61,3</b>	<b>19,7</b>	<b>4 907</b>	<b>20,8</b>	<b>7,9</b>

Source : Urssaf

## Sources et méthodologie

Le régime de l'auto-entrepreneur (AE) a été créé par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Il concerne les activités commerciales, artisanales et certaines activités libérales. Sont exclues du dispositif les professions libérales affiliées à une caisse de retraite autre que la Cipav (Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse) ou la SSI (Sécurité Sociale des Indépendants), à savoir, notamment, les activités agricoles rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA), les professions juridiques et judiciaires, les professions de santé, les experts comptables, les agents généraux d'assurance. Sont également exclues les

activités relevant de la TVA immobilière (opérations des marchands de biens, lotisseurs, agents immobiliers...). Les AE sont, comme les autres travailleurs indépendants, affiliés à la SSI pour l'assurance maladie. Ce régime est caractérisé par :

- des formalités de création allégées,
- le paiement de cotisations uniquement lorsque l'activité génère un chiffre d'affaires,
- le caractère libératoire des versements de cotisations et contributions sociales et, si le revenu fiscal de référence ne dépasse pas un certain seuil, de l'impôt sur le revenu (cf. taux infra),





- l'absence de limitation de durée, dès lors que le chiffre d'affaires est inférieur aux seuils du régime micro-fiscal (soit 82 200 € pour une activité d'achat/revente et 32 900 € pour une activité de prestations ou de service en 2016). En cas de dépassement, sans toutefois dépasser les seuils de franchise de TVA (90 300 € pour les activités d'achat-vente et 34 900 € pour les activités de prestation de services), il est possible de conserver le régime d'AE l'année du dépassement et la suivante,

- la franchise de TVA, et donc sa non-récupération.

Taux applicables en 2022	Prélèvement social forfaitaire	Versement libératoire de l'impôt sur le revenu
Vente de marchandises	12,8 %	1,0 %
Prestations de services commerciales ou artisanales	22 %	1,7 %
Autres prestations de services relevant du RSI	22 %	2,2 %
Activités libérales relevant de la CIPAV	22 %	2,2 %

Depuis le 1er janvier 2011, tout AE est soumis à l'obligation de déclarer son chiffre d'affaires à chaque échéance, quel que soit le montant, même s'il est nul. Il est aussi redevable depuis cette date de la contribution à la formation professionnelle.

En outre, à compter de 2012, l'AE est redevable, pour chaque déclaration non réalisée, d'une pénalité d'un montant égal à 1,50 % du plafond mensuel de sécurité sociale en vigueur arrondi à l'euro supérieur et d'une taxation d'office calculée en fonction du nombre de déclarations mensuelles ou trimestrielles non transmises au terme de l'année. Les Urssaf enregistrent les déclarations et les paiements pour le compte de tous les organismes sociaux (SSI et CIPAV notamment), ainsi que pour les services fiscaux si le cotisant choisit le prélèvement libératoire.

La loi Pinel du 18 Juin 2014 a créé un régime unique, simplifié, en fusionnant au 1er janvier 2016 les régimes du micro-social (AE) et du micro-fiscal. Ce régime dit du « micro-entrepreneur » (ME) ou, de manière équivalente, de l' « auto-entrepreneur », permet à l'ensemble des travailleurs indépendants concernés de bénéficier du mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations basé sur le chiffre d'affaires réalisé, ainsi que de l'option pour le prélèvement libératoire de l'impôt sur le revenu sous conditions de revenu. Ce régime devait s'appliquer automatiquement au 1er janvier 2016 à l'ensemble des travailleurs indépendants relevant des professions artisanales ou commerciales et à ceux relevant de la CIPAV bénéficiant des régimes micro-fiscaux définis aux articles 50-0 et 102 ter du code général des impôts. Toutefois, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 est revenue partiellement sur ces dispositions : les travailleurs indépendants bénéficiant des régimes fiscaux de la micro-entreprise qui relevaient au 31 décembre 2015 du régime social de droit commun, ont été maintenus dans ce régime, sauf demande contraire.

### Les principales évolutions en 2018

La loi de finances 2018 double à compter du 1er janvier 2018 les plafonds de chiffre d'affaires ouvrant droit au dispositif. Ils sont portés à 170 000 € pour une activité d'achat/revente et 70 000 € pour une activité de prestations ou de service (plafonds réévalués à 176 200€ et 72 600 € au 1er janvier 2021). Les seuils de franchise de TVA sont portés à 91 000 € pour les activités d'achat-vente et 35 200 € pour les activités de prestation de services.

Par ailleurs, l'article 15 loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018 redéfinit les règles

d'affiliation à la CIPAV et prévoit une bascule des professions libérales non réglementées (PLNR) au Régime Général. Cette mesure s'applique à compter du 01/01/2018 pour les nouveaux affiliés créant leur structure sous le statut de la micro-entreprise. Restent ainsi seules affiliées aux régimes d'assurance vieillesse et invalidité-décès des professions libérales (CNAVPL) les professions libérales réglementées telles que redéfinies par l'article L.640-1 CSS. Un droit d'option est prévu pour les PLNR immatriculées avant mise en œuvre de la réforme. Cette option « définitive » prend effet au 1er janvier de l'année suivant celle au cours de laquelle ils ont notifié leur décision.

### Les radiations

Depuis la mise en place du dispositif, les radiations interviennent plus fortement au 4<sup>ème</sup> trimestre de chaque année en raison de la réglementation qui rend effective certaines demandes de radiation au 31 décembre de l'année.

La radiation intervient systématiquement au 4<sup>ème</sup> trimestre lorsque :

- la demande de radiation pour changement de régime d'imposition ou de changement de régime (régime AE vers régime « classique des travailleurs indépendants ») est effectuée plus de trois mois après le début d'activité ;
- le chiffre d'affaires annuel déclaré par l'AE dépasse deux années consécutivement le seuil de régime micro-fiscal.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2011 a introduit à compter du 1er janvier 2011 un mécanisme de radiation d'office en cas de chiffres d'affaires nul sur 24 mois ou 8 trimestres consécutifs.

La loi Pinel du 18 Juin 2014 a supprimé cette disposition et a aligné le mécanisme de radiation pour chiffre d'affaires nul sur celui des travailleurs indépendants « classiques » : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, ce type de radiation intervient au 31 décembre après deux années consécutives sans chiffre d'affaires. Les radiations d'office en cours d'année ont ainsi été suspendues dès le début 2015. Pour 2019, le traitement procédant aux radiations pour chiffre d'affaires nul durant deux années consécutives a été reporté. Le nombre de radiations à fin décembre 2019 est donc en forte baisse sur un an, contribuant à renforcer artificiellement la progression du nombre d'AE inscrits fin 2019. Une estimation des radiations à fin 2019 a donc été réalisée afin de préserver la cohérence des séries.

### Le suivi statistique

Les informations statistiques sur les AE exploitées dans cette publication sont issues du système d'information décisionnel de l'Acoss et des Urssaf. Celui-ci centralise depuis 2009, via des alimentations mensuelles, les informations relatives aux AE de la France entière. Les données utilisées dans cette publication sont issues d'une extraction au 30/11/2022.

Afin de mieux classifier les activités des indépendants, une nomenclature spécifique agrégée en 42 classes (disponible sur [urssaf.org](http://urssaf.org)) a été constituée. Elle est construite à partir de la nomenclature d'activités entrée en vigueur au 1er janvier 2008 (NAF rév.2). Certaines classes sont issues des nomenclatures agrégées connues (A, J, K, L, P), d'autres sont des regroupements de postes à des niveaux plus ou moins fins comme les métiers de bouche (CZ2). A partir de 2018, les PLNR sont immatriculées à l'Urssaf dans le groupe professionnel « commerçant ». La ventilation des données entre commerçants-artisans et professions libérales perd donc de sa pertinence.